

☒ Mme ☐ Mlle ☐ M. Nom : DAVERDIN

Prénom : Corinne

Nom du Produit : **AKS PERSPECTIVE CAPI**

N° du contrat : AF0740253

CHANGEMENT D'ADRESSE

Nouvelle Adresse : _____

VERSEMENT COMPLÉMENTAIRE

☒ J'effectue un versement complémentaire de : 6000 € (minimum 3 000 €)
☐ La répartition de mon versement s'effectue sur les supports sélectionnés ci-après (voir tableau de répartition du versement)
 Sans précision de votre part, l'investissement sera réalisé sur le support « SGAM PEA Sérénité ».

☒ par chèque à l'ordre de Skandia, chèque n° : _____ ; tiré sur : _____
 compte n° : _____

☐ par virement bancaire unique auprès de la Banque SEB 11008 00001 00041468027 41 (joindre l'avis de virement au compte Skandia)

Les frais sur versement sont de 4.75%

VERSEMENTS LIBRES PROGRAMMÉS

☒ J'effectue des versements libres programmés pour un montant de : 250 € à compter du 10/05/2008

Périodicité des versements libres programmés (le montant minimum à respecter par support est de 500 €) :

☒ mensuelle (mini 500 €) ☐ trimestrielle (mini 1 000 €) ☐ semestrielle (mini 2 000 €) ☐ annuelle (mini 3 000 €)

Compléter l'autorisation de prélèvement automatique et joindre un RIB ou un RICE

La répartition de mes versements programmés s'effectue sur les supports sélectionnés ci-après (tableau de répartition)

Les frais sur versement sont de 4.75%

Toute demande de mise en place, modification ou suspension fait l'objet d'un préavis d'un mois

REPARTITION DU VERSEMENT

Noms des supports	Versement libre	Versements programmés	Noms des supports	Versement libre	Versements programmés
Tricolote Rendement	100 %	100 %		%	%
	%	%		%	%
	%	%		%	%
	%	%		%	%
	%	%		%	%
	%	%		%	%

TOTAL 100 % TOTAL 100 %

Le cumul des sommes réparties sur le(s) support(s) en euros ne doit pas dépasser 60% des sommes versées.

Je reconnais avoir reçu les notices d'informations ou prospectus simplifiés concernant les supports sélectionnés et déclare avoir été informé que je prends à ma charge le risque de variation de cours des unités de compte liés à ces supports.

Chaque support d'investissement sélectionné doit faire l'objet d'un agrément en vigueur Signature du (ou des) souscripteur(s) assuré(es) préalable de Skandia. Si tel n'est pas le cas, les sommes correspondantes seront versées sur le support BNP Paribas monétaire.

L'ensemble des notices d'informations des supports proposés par Skandia sont disponibles sur le site officiel de l'AMF : www.amf-france.org

En cas de décès de l'Assuré avant le terme du contrat, les capitaux dus par l'assureur sont versés au bénéfice de :

☐ Mes héritiers

☐ Mon conjoint non séparé de corps ni divorcé à la date du décès ou mon partenaire d'un pacte civil de solidarité en vigueur à la date du décès, à défaut mes enfants nés ou à naître, vivants ou représentés, par parts égales entre eux, à défaut mes héritiers selon les règles de dévolution successorale.

☐ Autre (s) bénéficiaire(s) : _____, à défaut mes héritiers selon les règles de dévolution successorale.

☐ Selon clause bénéficiaire testamentaire déposée chez Maître _____, Notaire à _____, à défaut mes héritiers selon les règles de dévolution légale.

(Clause valable uniquement dans le cadre d'une souscription simple)

DEMANDE DE MODIFICATION

Rachat partiel :

- ☐ Je souhaite effectuer un rachat de : _____ € (mini 500€)
☐ Montant net ☐ Montant brut (uniquement si sélection de l'option fiscale du prélèvement libératoire)

Rachat total :

- ☐ Je souhaite effectuer un rachat total du contrat (Joindre la photocopie recto verso de la carte d'identité ou du passeport en cours de validité, l'original des Conditions particulières et du dernier avenant en vigueur).

Modalité de règlement :

- ☐ par virement (joindre un RIB ou un RICE) ☐ par chèque

Je choisis l'option fiscale :

- ☐ Intégration des plus-values à l'impôt sur le revenu (par défaut)
☐ Prélèvement forfaitaire libératoire

Rachats partiels programmés (500 € mini par opération) :

- ☐ Je souhaite effectuer des rachats partiels programmés * de : _____ €
☐ Montant net ☐ Montant brut (uniquement si sélection de l'option fiscale du prélèvement libératoire)

Périodicité des rachats partiels programmés :

- ☐ Mensuelle ☐ Trimestrielle ☐ Semestrielle ☐ Annuelle
à compter du : 10 / / 200....
(joindre un RIB ou un RICE)

Je choisis l'option fiscale :

- ☐ Intégration des plus-values à l'impôt sur le revenu (par défaut)
☐ Prélèvement forfaitaire libératoire

Le rachat portera :

- ☐ sur l'ensemble du contrat (au prorata du montant de l'épargne constituée au titre de chaque support) par défaut
☐ sur le ou les supports suivants :

Noms des supports	%
	%
	%
	%
TOTAL = 100 %	

Toute demande de mise en place, modification ou suspension fait l'objet d'un préavis d'un mois

* la mise en place de rachats partiels programmés n'est possible qu'à la condition que le souscripteur n'ait pas déjà opté pour des versements libres programmés, pour des arbitrages programmés ou bénéficiant d'une avance.

DEMANDE D'AVANCE

- ☐ Je souhaite bénéficier d'une avance sur l'épargne constituée d'un montant de : _____ € (dans la limite de 80% du montant constitué sur des supports exprimés en euros et 50 % maximum du montant constitué sur des supports exprimés en unités de compte)

Modalité de règlement : ☐ par virement bancaire (joindre un RIB ou un RICE) ☐ par chèque

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement général des avances en vigueur à cette date et m'engage notamment à respecter les conditions de remboursement de la somme consentie (montant, durée, coût).

Selon la législation en vigueur, pour toute opération supérieure ou égale à 150 000 €, veuillez indiquer l'origine ou la destination des fonds :

Origine / Destination des fonds :

Document établissant l'origine / la destination des fonds, à remettre impérativement :

Justification économique de l'opération.....

L'opération est-elle cohérente avec la situation patrimoniale du souscripteur ?

Je reconnais avoir reçu et pris connaissance des Conditions Générales du produit référencé valant note d'information, des notices d'informations ou prospectus simplifiés visés par l'Autorité des Marchés Financiers (par l'intermédiaire de mon Conseiller, du site www.amf-france.org ou du site www.skandia.fr) concernant les supports en unités de compte sélectionnés et déclare avoir été informé(e) que je prends à ma charge les variations de cours des unités de compte liées à ces supports.

Fait à Bordeaux, le 21/04/2008

Cachet du conseiller :

Signature du (ou des) souscripteur(s) assuré(s)
(précédée de la mention « lu et approuvé »)

[Signature]

La loi du 6 janvier 1978 modifiée vous donne le droit de demander communication, modification, suppression ou opposition de toute information vous concernant qui figurerait sur tout fichier Skandia ou de ses partenaires. Ce droit d'accès et de rectification peut être exercé à l'adresse figurant sur le présent bulletin de souscription.

Jia Link - Tour Areva - 1, Place de la coupole 92084 La Défense Cedex, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro RCS 443 (Tél. : 01 47 96 67 00 - Fax : 01 47 96 67 01 - site : www.skandia.fr)

Succursale pour la France de : Skandia Link SA société de droit espagnol dont le siège social est Ochandiano, 10. Planta 2a, El Plantio, 28023 Madrid, Espagne, immatriculée au Registre du Commerce de Madrid au tome 9.235, general 8.031, folio 142, section 3°, feuille numero 86.307, au capital social de € 81.452.267,90.

Autorisation de prélèvement

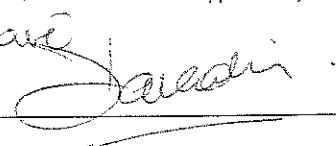
J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par l'établissement émetteur ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend avec le créancier.

Nom et adresse du créancier : **Skandia - Tour Areva - 1, place de la coupole - 92084 Paris La Défense cedex - France** N° d'émetteur : 472 408

Nom et adresse du Titulaire du compte à débiter

N. DAVOUDIN ou
Hélène SOCI
14 Rue de Longueville
78730 ROCHEFORT en Yvelines

Date et signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)

lu et approuvé


Nom et adresse de l'établissement bancaire ou postal

CREDIT LYONNAIS
12 Rue du Commerce
91120 Palaiseau

Compte à débiter : (joindre un RIB ou un RICE)

Code Banque : 30002 Guichet : 08934

N° de compte : 0000242176 Clé : 93

☐ Mlle ☒ Mme ☐ M. Nom : DAVERDIN
Nom du Produit : **AKS Perspectives Capitalisation**

Prénom : Céline
N° du contrat : AK C760 253

☐ **Option 1 : Rééquilibrage automatique**

L'option 1 est exclusive de toute autre option d'arbitrages programmés.

J'opte pour un rééquilibrage automatique de mon capital constitué sur la base de la répartition de mon versement initial selon la périodicité suivante :

☐ trimestre civil ☐ semestre civil ☐ année civile

☐ **Option 2 : Lissage des investissements**

J'opte pour des arbitrages programmés de € (500 € minimum) selon la périodicité suivante :

☐ mensuelle ☐ trimestrielle ☐ semestrielle ☐ annuelle

Supports à désinvestir

Allocation cible	%
	%
	%
	%

Total = 100%

☐ **Option 3 : Ecrêtement des plus-values par support**

Les options 3 et 4 peuvent se conjuguer sur un même support.

Supports à désinvestir	Seuil de déclenchement
<u>Ticoline Rendement</u>	<u>+ 5 %</u>
	<u>+ %</u>
	<u>+ %</u>

Allocation cible	%
<u>SCAM PEA Sérénité</u>	<u>100 %</u>
	%
	%

Total = 100%

☐ **Option 4 : Limitation des moins-values**

Les options 3 et 4 peuvent se conjuguer sur un même support.

Supports à désinvestir	Seuil de déclenchement
<u>Ticoline Rendement</u>	<u>- 10 %</u>
	<u>- %</u>
	<u>- %</u>

Allocation cible	%
<u>SCAM PEA Sérénité</u>	<u>100 %</u>
	%
	%

Total = 100%

☐ **Option 5 : Limitation des moins-values relatives**

L'option 5 est exclusive de toute autre option d'arbitrages programmés.

Supports à désinvestir	Seuil de déclenchement
	<u>- %</u>
	<u>- %</u>
	<u>- %</u>

Allocation cible	%
	%
	%
	%

Total = 100%

Les arbitrages programmés sont déclenchés à partir d'un minimum de 100 € par opération d'arbitrage.

L'allocation cible des options d'arbitrages programmés peut être différenciée pour chaque support à désinvestir ; pour cela, les modalités précises sont définies avec mon conseiller dans un document complémentaire.

Les arbitrages réalisés depuis des supports libellés en unités de compte vers le(s) support(s) libellé(s) en euros ne doivent pas avoir pour effet de porter à plus de 60% la part des fonds libellés en euros dans le montant du capital constitué.

Toute demande de mise en place, modification ou suspension, fait l'objet d'un préavis d'un mois.

Je reconnais avoir reçu les Conditions Générales du produit référencé valant note d'information, sur lesquelles figurent les conditions d'exercice du droit de renonciation, accompagnées d'un modèle de courrier de renonciation et en avoir pris connaissance.

Fait à Rocheville/4v. le 21/04/2008
Cachet et signature du conseiller :

Signature(s) du (ou des) souscripteur(s) assuré(e)(s)
(précédée de la mention « lu et approuvé »)

lu et approuvé
D. Verdun

La loi du 6 janvier 1978 modifiée vous donne un droit d'accès, de modification, de suppression et d'opposition à toute information nominative vous concernant qui figurerait sur tout fichier destiné Skandia ou à ses partenaires. Ces droits peuvent être exercés auprès du service clientèle de Skandia à l'adresse figurant sur le présent bulletin de souscription. Ces informations sont nécessaires au traitement de votre dossier.

Skandia Link - Tour Areva - 1, Place de la coupole 92084 La Défense Cedex, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro RCS 443 040 357

Tél. : 01 47 96 67 00 - Fax : 01 47 96 67 01 - site : www.skandia.fr

Succursale pour la France de : Skandia Link SA société de droit espagnol dont le siège social est 11, Calle Ruiz de Alarcón, 28014 Madrid, Espagne, immatriculée au Registre du Commerce de Madrid au tome 9.235, general 8.031, folio 142, section 3°, feuille numero 86.307, au capital social de € 81.452.267,90.

AVENANT AUX CONDITIONS GENERALES DE AKS PERSPECTIVES CAPITALISATION
CONTRAT DE CAPITALISATION A VERSEMENTS LIBRES, LIBELLE EN UNITES DE COMPTE ET/OU EN EUROS

Par avenant aux Conditions Générales du contrat AKS PERSPECTIVES CAPITALISATION, les dispositions suivantes viennent s'ajouter à celles de l'article 12.2.1 :

Option 5 : Limitation des moins-values relatives par support (option dite « stop-loss relatif »)

Le Souscripteur a la possibilité d'arbitrer totalement et automatiquement, à partir d'un seuil exprimé par un taux de moins-value, le capital constitué sur une ou plusieurs unités de compte de désinvestissement vers une ou plusieurs unités de compte de réinvestissement, revalorisées à leur plus haut niveau atteint sur la période considérée.

Pour cela le Souscripteur définit, pour chaque unité de compte concernée, un taux qui détermine le seuil de déclenchement des arbitrages automatiques en cas de moins-value.

Le taux de moins-value relative par support est mesuré à partir de la différence négative entre :

- le capital constitué sur le support concerné, net de frais de gestion, au jour de la mesure ;
- la valeur maximale atteinte par le capital net investi sur le support concerné, telle que constatée périodiquement, augmentée des entrées éventuelles (par versement, arbitrage libre) et diminuée des sorties éventuelles (par rachat, arbitrage libre).

L'option 5 est exclusive de toute autre option d'arbitrages programmés.

Dans le cadre de l'option 5, les arbitrages programmés sont autorisés pour un montant de 100 euros minimum par opération d'arbitrage et par support. Ils ne sont pas autorisés sur les supports dont la durée de commercialisation est limitée.

En l'absence d'indication précise de la part du Souscripteur sur les supports concernés, l'arbitrage s'effectue sur les différents supports du contrat au prorata du montant du capital constitué au titre de chaque support.

Dans la mesure où le montant du capital constitué au titre du contrat AKS PERSPECTIVES CAPI est inférieur à 1000 euros, les opérations d'arbitrages programmés sont suspendues.

Le Souscripteur peut, pendant la durée du contrat, à tout moment, moyennant le respect d'un préavis d'un (1) mois, mettre en place, modifier ou suspendre les arbitrages programmés en adressant un courrier à Skandia. Le Souscripteur peut également reprendre à tout moment les arbitrages programmés en adressant un courrier à Skandia au plus tard le dix (10) du mois précédant celui de la reprise souhaitée.

Le versement du capital en cas de décès met fin aux arbitrages programmés.

La prorogation du contrat au terme entraîne la prorogation des arbitrages programmés aux conditions susvisées.



Payez contre ce chèque non endossable sauf au profit d'une banque ou d'un organisme visé par la loi

Somme en toutes lettres

Six mille Euros

A SKANDIA

€ 6000,00

Le 02/04/08

Fait à ROCHEFORT EN YVELINES

PAYABLE EN FRANCE
91120 PALAISEAU
PALAISEAU 8934
12 RUE DE LA GARE
TEL. 08 20 82 46 94

Compte n° 8934 024217L A2827
MR GERALD DAVERDIN
OU MLE CORINNE JOLI
14 RUE DE LONGVILLIERS
78730 ROCHEFORT EN YVELINES

Chèque n° 4902760

(22)

4902760 000101000290818934024217120

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE			
CREDIT LYONNAIS			
PALAISEAU			
12 RUE DE LA GARE			
91120 PALAISEAU			
Titulaire du compte			
MR GERALD DAVERDIN			
OU MLE CORINNE JOLI			
Domiciliation			
PALAISEAU (08934)			
Références bancaires nationales - RIB			
Banque	Indicatif	N° de compte	Clé
30002	08934	0000024217L	93
Références bancaires internationales			
IBAN : FR27 3000 2089 3400 0002 4217 L93			
BIC : CRLYFRPP			